

**DEMANDE DE DÉROGATION  
À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN  
IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE**

Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement se réunira le 9 février 2016, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boul. Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise relative au bâtiment portant les numéros 2793 à 2797, rue Ontario Est [dossier 1156347105], et ce, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., chapitre C-11).

Toute personne intéressée par cette demande peut soumettre ses commentaires, au plus tard le 19 janvier 2016, à l'adresse suivante :

« Dérogation à l'interdiction de convertir »  
a/s de M<sup>r</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal, Arrondissement de Ville-Marie  
800, boulevard De Maisonneuve Est, 19<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8

Les comptoirs Accès Ville-Marie sont situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 9 janvier 2016  
Le Secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>r</sup> Domenico Zambito

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*